
**PLAN INSTITUTIONNEL POUR
L'AMÉLIORATION DE LA RÉUSSITE
ET DE LA DIPLOMATION 2004-2007**

Pour un cégep durable et enviable

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| SECTION 1 | |
| DÉFINITION DE LA RÉUSSITE | 4 |
| SECTION 2 | |
| ÉTAT DE SITUATION DE LA CLIENTÈLE AU COLLÈGE | 6 |
| 2.1 PORTRAIT ANALYTIQUE DU CHEMINEMENT SCOLAIRE DES CLIENTÈLES | 6 |
| 2.2 SOURCE DES DONNÉES | 6 |
| 2.3 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE | 6 |
| 2.4 INDICATEURS CLÉS DE LA RÉUSSITE | 7 |
| 2.5 CIBLES QUANTITATIVES VISÉES | 8 |
| SECTION 3 | |
| ORIENTATIONS GÉNÉRALES | 10 |
| SECTION 4 | |
| OBJECTIFS COMMUNS | 11 |
| SECTION 5 | |
| CONDITIONS DE RÉUSSITE | 13 |
| 5.1 LE PASSAGE DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL | 13 |
| 5.2 L'ORGANISATION DES ÉTUDES COLLÉGIALES | 14 |
| 5.3 LE CONTACT AVEC L'ÉTUDIANT | 15 |
| SECTION 6 | |
| MESURES D'AIDE INSTITUTIONNELLES | 16 |
| CONCLUSION | 19 |
| ANNEXE | |

INTRODUCTION

La Direction des services éducatifs a confié au comité de planification et de suivi de la réussite le mandat de produire le Plan de la réussite 2004-2007 à partir de l'expérience de la mise en œuvre du premier plan institutionnel, de l'évaluation de celui-ci par le collège et par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Ce comité est composé de représentants des agents éducatifs du collège (personnel cadre, professionnel, enseignant et de soutien) et d'un étudiant. Une consultation a été menée sous la responsabilité des coordonnateurs de programmes auprès des enseignants. La Commission des études a recommandé le 31 mai 2004 au Conseil d'administration l'adoption de ce Plan. Une journée pédagogique, dont la date est à déterminer, servira à l'appropriation collective de ce nouveau Plan, avant le lancement de sa mise en œuvre en août 2004. La facture de ce deuxième Plan, comparativement au premier, a été considérablement allégée et simplifiée afin de s'en tenir à l'essentiel : à partir de l'état de situation et des problématiques existantes, proposer des indicateurs, des cibles, des objectifs, des mesures pour favoriser la réussite de nos étudiants.

Le Plan comporte **six sections** succinctes. La **première section** situe brièvement ce deuxième Plan et insiste sur la définition de la réussite sur laquelle il sera construit. La **deuxième section** présente l'état de situation des programmes : source des données utilisées, caractéristiques de la clientèle et indicateurs reliés à ces caractéristiques. Des cibles par secteur ainsi qu'un échéancier y figurent. La **troisième section** trace les trois orientations générales qui guident ce Plan. La **quatrième section** définit les objectifs à atteindre. La **cinquième section** énonce les conditions de la réussite pour l'étudiant qui fréquente le collège de Matane. La **sixième section** expose l'ensemble des mesures d'aide institutionnelles. Ce Plan est complété par des annexes qui contiennent des tableaux statistiques.

SECTION 1 DÉFINITION DE LA RÉUSSITE

Tel que précisé au Plan de développement du Collège de Matane, notre mission première est de dispenser une formation de qualité, reconnue et accréditée, menant au marché du travail ou aux études universitaires. Le projet éducatif de formation fondamentale vient y ajouter la dimension de « formation intégrale de la personne » avec trois grands axes prioritaires (communication, pensée autonome, sens des responsabilités) poursuivis dans chacun des programmes d'études. Le collège s'inspire de plus en plus de vecteurs de développement relatifs aux contacts humains, à la culture, à la nature, et aux technologies. Ces vecteurs vont éventuellement enrichir le projet éducatif et concourir à l'atteinte de notre définition de la réussite éducative. Nous conservons d'ailleurs l'intégralité de notre définition de la réussite : *la réussite éducative, c'est l'acquisition et l'intégration par l'étudiant de valeurs, de connaissances, d'habiletés et d'expériences qui lui permettent de s'engager socialement, sur le plan personnel et professionnel, selon ses capacités et objectifs.* Nous rappelons qu'en mai 1998, à l'issue d'une journée pédagogique sur la réussite, l'ensemble des agents éducatifs du collège établissait un large consensus sur cette définition. Elle a été un guide précieux dans la mise en œuvre de nos programmes d'études et des mesures d'aide à la réussite. L'élaboration de nos programmes accorde une place importante à l'identification des connaissances, des habiletés, des attitudes et des activités d'apprentissage qui dérivent des compétences de chaque programme. Dans le même ordre d'idées, nos mesures d'encadrement sont centrées sur des dimensions (didactique, méthodologique, socioaffective, sociale). En somme, notre définition de la réussite est le socle sur lequel s'érige notre Plan de la réussite.

Ce deuxième Plan triennal institutionnel pour l'amélioration de la réussite se situe en continuité des efforts déjà consentis dans le premier Plan. Le développement de notre système d'information, les nouveaux outils de cueillette et de traitement des données sur la clientèle, alliés à des ressources d'analyse expérimentées, permettent un meilleur dépistage et la mise en œuvre de mesures ciblées pour l'amélioration de la réussite et, en bout de ligne, de la diplomation.

L'année 2003-2004 s'est située dans le prolongement du Plan triennal 2000-2003 et a été l'occasion de mettre en application des mesures particulières suite à l'identification de certaines problématiques.

L'expérience acquise de 2000 à 2004 nous rend plus confiants dans la mise en œuvre de ce nouveau Plan institutionnel pour la réussite 2004-2007.

C'est avec une vision documentée de la réussite, des objectifs réalistes et précis, des mesures ciblées et raffinées que nous nous engageons avec conviction dans l'implantation de ce nouveau Plan dont le suivi et l'évaluation seront facilités.

SECTION 2 ÉTAT DE SITUATION DE LA CLIENTÈLE AU COLLÈGE

Le Collège offre trois programmes d'études préuniversitaires : Sciences humaines, Sciences de la nature, Arts et lettres (2 profils). Il offre également neuf programmes d'études techniques : Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques de l'informatique, Soins infirmiers, Technologie de l'électronique industrielle et plusieurs programmes en exclusivité dans la grande région de l'Est, soit Techniques de photographie, Techniques de tourisme, Techniques d'urbanisme, Gestion et exploitation d'une entreprise agricole et Techniques d'intégration multimédia.

2.1 PORTRAIT ANALYTIQUE DU CHEMINEMENT SCOLAIRE DES CLIENTÈLES

Le portrait analytique s'inscrit dans un ensemble d'informations sur nos programmes d'études. Il permet de fournir les données sur le cheminement scolaire des étudiants inscrits dans nos programmes et de les comparer avec ceux des autres collèges du réseau public. Il permet aux comités de programmes et à tous les intervenants du collège de mettre en place des moyens ou des mesures selon les problématiques identifiées. Ce portrait, publié une fois l'an en janvier, présente les résultats des étudiants par programme au fil des dix dernières années.

2.2 SOURCE DES DONNÉES

Les données utilisées dans le Plan sont tirées du Profil Scolaire des Étudiants par programme (PSEP) et incluent celles des clientèles A et B (qui proviennent directement du secondaire ou non). Elles sont le résultat du traitement des données en provenance du réseau des collèges publics (CHESCO).

2.3 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Les quatre caractéristiques du profil étudiant retenues pour ce Plan sont tirées du portrait analytique de la clientèle du collège H-2004 :

- *L'inscription au programme*

Depuis 1993, on assiste à une diminution pratiquement constante des inscriptions dans les cohortes d'automne, soit une chute de 31 %, soit de 380 à 263, en dix ans. On note une remontée (+13 %) en 2001, année de l'implantation du programme Techniques d'intégration multimédia. En 2002, les inscriptions baissent de 5 %.

- *La répartition selon le sexe*

Les filles sont majoritaires dans les cohortes d'automne, 57 % de toutes les inscriptions des dix dernières années. À l'automne 2002, les inscriptions sont partagées presque à part égale entre les garçons et les filles.

- *La répartition de la population étudiante (clientèles A et B)*

La clientèle A est la plus représentative de la clientèle totale du collège. Entre 1993 et 2002, les étudiants de la clientèle A représentent environ 68 % des inscriptions et la clientèle B 32 %. En 2002, il y a peu de changement dans la répartition de la clientèle, soit 63 % pour la clientèle A et 37 % pour la clientèle B.

- *La moyenne générale au secondaire*

La moyenne générale au secondaire (MGS) s'est constamment améliorée depuis 1993. La proportion des étudiants ayant une MGS inférieure à 75 % est passée de 35 % à 20 %.

2.4 INDICATEURS CLÉS DE LA RÉUSSITE

Le taux de réussite à la première session

La première session, qui en est une d'intégration pour l'étudiant, est un bon prédicteur quant aux résultats que l'étudiant obtiendra subséquemment dans les autres sessions. Le pourcentage des étudiants qui n'ont aucun échec diminue significativement en 2002 et passe en dessous des 60 % pour la première fois depuis la cohorte 96. Le pourcentage des étudiants ayant échoué un seul cours a augmenté de 4 % comparativement à 2001 et passe à 16 %, le deuxième taux le plus élevé en 10 ans. Notons aussi une augmentation du pourcentage de ceux qui ont échoué tous leurs cours (6,1 %), le plus haut taux depuis la cohorte 1995.

Le taux de réinscription à la troisième session (persévérance)

La persévérance aux études à la troisième session indique que l'étudiant est en voie de cheminer normalement vers l'obtention du diplôme. Depuis 1993, 90 % des étudiants ont persévéré dans un programme d'études au collégial entre la première et la deuxième session en considérant l'ensemble des étudiants inscrits dans tous les collèges et dans tous les programmes (TCTP). De ce nombre, 88 % sont restés au collège en considérant le même collège et tous les programmes (MCTP). Mais au troisième trimestre, ils ne sont plus que 77 %, en moyenne, à persévérer dont 68 % au collège de Matane; 9 % vont

poursuivre leurs études dans un autre collège. La cohorte 2001 montre une persistance dans le même collège et le même programme pour les sessions trois et quatre, supérieure à toutes les observations faites depuis 1992.

Le taux de diplomation dans la durée prévue

Le taux de diplomation des étudiants du collège dans la durée prévue des programmes est généralement supérieur à celui du réseau et il oscille entre 24 et 39 %. Sur huit ans, on obtient un taux de diplomation global d'environ 32 % comparativement à 28 % pour le réseau.

Le taux de diplomation deux ans après la durée prévue

Les étudiants obtiennent, en règle générale, leur diplôme dans la durée prévue ou un an après la durée prévue. Le taux de diplomation en plus de quatre années demeure négligeable.

Nous porterons une attention particulière à l'analyse de l'évolution de ces quatre indicateurs en relation avec les cibles quantitatives visées.

2.5 CIBLES QUANTITATIVES VISÉES

Nous poursuivrons l'étude du bilan des cibles quantitatives de 2003-2004 en référence aux indicateurs retenus. Nous nous référerons pour fixer nos cibles au taux relatif d'obtention d'un diplôme pour les collèges publics qui était établi en 2001 à 61 % et qui a été établi pour 2010 à 76 %. Les cibles se trouvent dans les annexes. La cible établie à 76 % nous apparaît très difficile à atteindre bien qu'elle constitue un idéal auquel il faut tendre.

La notion de « cibles quantitatives visées » ne doit pas être comprise comme une fin obligatoire à atteindre mais plutôt comme un repère théorique ou encore une balise de référence servant à mesurer l'écart entre les résultats réels atteints sur le terrain par rapport aux résultats souhaités. L'interprétation de l'écart sert à ajuster par la suite les actions pour l'amélioration de la réussite des étudiants.

Nous conservons à l'esprit qu'une des facettes du défi qui nous est proposé a trait aux conditions et aux facteurs de réussite qui sont nombreux et fort variables. Certains de ces facteurs sont hors de notre portée, tels que les problèmes familiaux, les problèmes

financiers, le travail rémunéré. Ces facteurs peuvent jouer beaucoup sur la motivation de l'étudiant, premier artisan de sa réussite. En fait, l'atteinte des cibles dépend en grande partie de l'engagement de l'étudiant dans sa réussite.

Nous visons des cibles quantitatives en ce qui a trait au taux de réussite des cours par année scolaire, particulièrement à la première session, au taux de persévérance à la troisième session, et au taux de diplomation dans la durée minimale prévue et deux ans après.

Nous considérerons dans ce contexte le :

- Taux de diplomation – clientèle A et B : élever notre taux global de diplomation à 40 % MPMC dans le délai prévu, à 55 % MPMC et à 65 % TPTC deux ans après le délai prévu.

Voici la répartition des cibles de diplomation visées par secteur.

| | Durée prévue | | 2 ans après | | | |
|-------------------------|--|-------|--|-------|--|-------|
| | Même programme Même collège (MPMC) | | Même programme Même collège (MPMC) | | Tout programme Tout collège (TPTC) | |
| | Année de référence (1998) | Ciblé | Année de référence (1998) | Ciblé | Année de référence (1998) | Ciblé |
| Global | 29 % | 40 % | 37 % | 55 % | 55 % | 65 % |
| Préuniversitaire | 49 % | 60 % | 55 %- | 65 % | 71 % | 75 % |
| Technique | 23 % | 40 % | 34 %- | 50 % | 48 % | 60 % |

SECTION 3 ORIENTATIONS GÉNÉRALES

En vertu des caractéristiques décrites précédemment et en lien avec notre définition de la réussite, les orientations ouvrent des perspectives de direction et précisent les objectifs communs. Nous en arrivons à un consensus autour de trois orientations pour la mise en œuvre de Plan 2004-2007.

Promouvoir la culture institutionnelle de réussite

Les intervenants éducatifs du collège sont engagés à promouvoir la réussite scolaire et éducative auprès de l'étudiant. C'est dans les gestes quotidiens, qu'il est important de transmettre le message de la réussite en mettant l'accent sur la coresponsabilité de l'institution et de l'étudiant, en encourageant l'effort, en soulignant les preuves de réussite qui sont un tremplin pour l'estime de soi scolaire.

Valoriser une approche concertée des intervenants autour du programme d'études de l'étudiant

Le programme d'études est le port d'attache de l'étudiant au collégial. Les enseignants sont les premiers et les mieux placés pour accompagner l'étudiant dans le développement de ce sentiment d'appartenance comme condition initiale de réussite. Les problématiques que rencontre l'étudiant doivent être analysées au départ dans le contexte du programme d'études. Les autres intervenants travaillent en concertation avec les enseignants, et ce à la lumière des difficultés identifiées et des solutions mises de l'avant pour chaque étudiant.

Mettre de l'avant une stratégie d'intervention basée sur une approche personnalisée de suivi des étudiants à risque

Le suivi personnalisé n'implique pas qu'une solution ou une mesure soit inventée pour chaque étudiant à risque. Il s'agit plutôt de d'identifier et d'appliquer la bonne solution ou la bonne mesure existante à la situation vécue par l'étudiant. Pour plusieurs étudiants, il s'agira de préconiser plusieurs mesures d'aide, au lieu d'une seule mesure. À cet effet, il conviendra d'assurer une concertation entre les différents intervenants afin d'optimiser le réinvestissement des effets des mesures sur l'étudiant, et ce dans les cours. L'implantation du dossier étudiant informatisé s'avèrera un atout majeur dans une telle optique. L'ensemble des intervenants disposera d'un outil favorisant grandement la concertation et le développement de la culture de réussite auprès de l'étudiant.

SECTION 4 OBJECTIFS COMMUNS

Par définition, un objectif correspond à un « résultat précis, circonscrit et vérifiable dont l'atteinte exige une focalisation d'actions cohérentes et d'efforts concertés pendant une certaine période de temps » (Legendre). Le niveau atteint doit être observable et mesurable si on veut apprécier les effets réels des stratégies et actions retenues.

La majorité des objectifs énoncés ci-après sont d'ordre qualitatif. C'est sur eux que portent les efforts concertés et font appel à tous les acteurs, depuis les agents de première ligne jusqu'aux décideurs. Les objectifs quantitatifs, exprimés en termes de cibles, constituent la résultante recherchée des objectifs qualitatifs. La cible, c'est le point que l'on cherche à atteindre, c'est le niveau où l'on s'efforce de parvenir en référence aux objets observés. La notion de cible implique que l'on peut l'atteindre ou s'en rapprocher. Une cible n'est pas en soi un absolu puisqu'il faut tenir compte du contexte et des conditions de réalisation, d'autant plus que nous n'avons pas le contrôle et la responsabilité de l'ensemble des facteurs de réussite de nos étudiants. C'est l'esprit dans lequel il faut voir les objectifs fixés, et particulièrement les cibles.

Les objectifs communs sont à partager par l'ensemble de la communauté. Ils font appel à la contribution de plusieurs catégories de personnel et touchent les programmes d'études dans leur totalité.

- 1- Communiquer à l'étudiant les valeurs de la réussite scolaire et éducative et son rôle en tant que principal artisan de sa réussite.
- 2- Optimiser l'utilisation des données issues de notre système d'information sur les clientèles.
- 3- Augmenter le taux de passage en collégial II et la persévérance aux études par un encadrement complémentaire aux étudiants de collégial I.
- 4- Réaliser des activités en support à l'identification et à la confirmation du choix vocationnel.
- 5- Augmenter le taux de réussite des cours au collège par une attention particulière aux cours-problèmes.
- 6- Mettre en place des moyens d'action appropriés pour les étudiants dont la moyenne au secondaire est inférieure à 75 %.

- 7- Mettre en œuvre une stratégie qui favorise la persévérance et la réussite des garçons, à partir d'une meilleure compréhension de leurs modes d'apprentissage.
- 8- Fixer des cibles mesurables d'amélioration pour chaque année du Plan triennal par secteur et pour chaque programme d'études.
- 9- Assurer la coordination et la mise en œuvre des actions relatives à la réussite, inscrites dans les plans développement des programmes d'études.

ÉCHÉANCIER GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Après adoption du Plan triennal institutionnel, le Directeur des services éducatifs procède en début d'année à la présentation du Plan aux instances appropriées : Comité de gestion pédagogique, Assemblée des coordonnateurs de programmes et Commission des études pour s'assurer d'une compréhension commune du Plan et du défi qu'il représente.

Il assurera annuellement le suivi de la mise en œuvre du Plan.

| | |
|---|----------------|
| Adoption du Plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite 2004-2007 à la Commission des études et au Conseil d'administration. | Juin 2004 |
| Actualisation du mandat et de la composition du comité de la réussite. | Août 2004 |
| Adoption du Plan d'action 2004-2005 . | Septembre 2004 |
| Rapport d'étape 2004-2005 et projections 2005-2006. | Juin 2005 |
| Adoption du Plan d'action 2005-2006. | Septembre 2005 |
| Rapport d'étape 2005-2006 et projections 2006-2007. | Juin 2006 |
| Adoption du Plan d'action 2006-2007. | Septembre 2006 |
| Rapport d'étape 2006-2007 et suites à donner en fonction des résultats atteints. | Juin 2007 |
| Rapport de suivi par le Comité de planification et de suivi et nouveau Plan triennal, si nécessaire. | Septembre 2007 |

SECTION 5 CONDITIONS DE RÉUSSITE

Selon notre expérience des dernières années et à la lecture de certains résultats de recherche, nous constatons que les conditions de réussite au collégial, particulièrement au tout début des études, se répartissent dans trois catégories : le passage du secondaire au collégial, l'organisation des études collégiales et le contact avec l'étudiant.

Pour chaque condition, nous déterminons des actions à entreprendre qui devront être prises en charge dans les plans d'action annuels tant pour l'institution que pour chaque programme d'études

5.1 LE PASSAGE DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL

La connaissance des conditions et des exigences des études collégiales

Avant même son admission au collège, l'étudiant gagne énormément à connaître les conditions et les exigences des études qu'il entreprendra à l'ordre collégial. Et dès son arrivée au collège, il est essentiel de faire des rappels et de préciser aux étudiants les particularités en regard des conditions et des exigences pour son programme d'études.

- Lors des tournées d'information scolaire et des journées portes ouvertes auprès des jeunes de secondaire 4 et 5, les intervenants du collège insisteront sur les conditions et les exigences des études collégiales.
- La semaine d'accueil constituera une période privilégiée pour informer et sensibiliser l'étudiant aux conditions et exigences de son programme.

L'orientation scolaire et le choix de programme

La confirmation du choix vocationnel représente pour l'étudiant le plus grand défi. Pour une bonne partie des étudiants, le doute les accompagne durant la première session, et souvent, aux sessions subséquentes. Il est essentiel de rendre accessible le soutien à l'orientation.

- Le collège prévoit offrir, particulièrement à la première session, des rencontres entre les étudiants dépistés et le conseiller d'orientation.

5.2 L'ORGANISATION DES ÉTUDES COLLÉGIALES

L'encadrement scolaire

La classe et le bureau de l'enseignant demeurent les lieux par excellence d'encadrement des étudiants. Toutefois, certains étudiants ont besoin davantage d'encadrement.

- Le collège mettra en place des projets de personnes-ressources pour l'aide à la réussite par programme d'études.

L'horaire des cours et la charge de travail

Dans la mesure du possible et en fonction des règles en vigueur, l'horaire de cours de l'étudiant est construit pour lui permettre d'intégrer de façon plus harmonieuse l'ensemble de ses activités. Le respect de la pondération permet une charge de travail équilibrée. De son côté, l'étudiant est responsable de l'équilibre entre ses activités. Les aspirations et la motivation scolaires seront considérées dès que l'étudiant montrera des signes de désintérêt à l'égard de son programme.

- La conception de l'horaire de cours dictera une répartition équilibrée de la charge de travail hebdomadaire de l'étudiant, notamment en première année. Pour les nouveaux étudiants, il serait indiqué que les cours ne dépassent pas plus de deux périodes consécutives afin d'amoindrir le choc du passage du secondaire au collégial. Au secondaire, les cours ne dépassent pas les 50 minutes. Le suivi auprès de l'étudiant en difficulté au sujet de sa motivation, de la planification de ses activités et de la gestion de son temps sera une priorité.

Les techniques d'études

L'enseignement supérieur exige des techniques d'études auquel les étudiants doivent s'adapter. À l'arrivée au collégial, trop nombreux sont ceux qui étudient en surface avec des techniques d'études déficientes.

- Les personnes-ressources pour l'aide à la réussite dépisteront à l'aide d'outils de diagnostic les étudiants à risque et disposeront de matériel pédagogique et du soutien de l'aide pédagogique individuel.

5.3 LE CONTACT AVEC L'ÉTUDIANT

La préparation professionnelle des enseignants

La relation maître-élève est au fondement même de la réussite. C'est pourquoi la direction des services éducatifs mettra en œuvre des activités de perfectionnement pour les enseignants de l'ensemble des programmes d'études et des activités sur mesure pour répondre aux besoins particuliers de chaque programme. Depuis une dizaine d'années, nous offrons une multitude d'activités sous forme de journées pédagogiques, de formation créditée (Performa), d'ateliers thématiques et de capsules pédagogiques qui rejoignent les préoccupations et les besoins des enseignants. Nous désirons dorénavant rejoindre davantage d'enseignants autour de sujets reliés directement à la réussite. Le comité de perfectionnement des enseignants (CPE) deviendra une instance importante dans la réponse à donner aux activités en lien avec le Plan de la réussite.

- Un plan de perfectionnement sera élaboré conjointement avec les départements pour assurer le développement pédagogique des enseignants en matière d'intervention favorisant la réussite, particulièrement des étudiants en difficulté. Des activités qui concernent l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation dans le contexte de l'approche par compétences ainsi que des stratégies d'encadrement et d'intervention concertées auprès des étudiants seront offertes durant les trois années prochaines années.

Le milieu collégial (qualité de vie)

Le sentiment d'appartenance du collégien se développe dans le programme d'études qui en constitue le port d'attache. Ce sentiment d'appartenance sera d'autant plus fort que l'étudiant aura à sa disposition un milieu de vie dans lequel des activités éducatives, sociales, culturelles et sportives lui seront offertes et lui donneront des occasions de compléter et d'enrichir ses apprentissages scolaires.

- La direction des services éducatifs soumettra, comme dans le Plan 2000-2004, un ensemble d'activités reliées notamment à la réussite éducative.

SECTION 6 MESURES D'AIDE INSTITUTIONNELLES

Nous présentons ici les huit mesures qui ont fait leurs preuves dans la mise en œuvre du Plan 2000-2004

- **PROJETS D'ENCADREMENT (Personnes-ressources pour l'aide à la réussite)**

À chaque année, la majorité des programmes d'études obtient du dégageement sous la forme d'une libération à l'enseignement variant de .05 à .15 ETC année. Une bonne partie des programmes bénéficie d'une heure ajoutée à un cours charnière dans le but de tenir des ateliers ou des rencontres individuelles autour de problématiques ciblées, en particulier celles de nature didactique. Depuis deux ans, le cours d'anglais 604-100-03 bénéficie également de l'heure ajoutée. Les projets présentent une série d'actions en vue de favoriser la persévérance, la rétention et la réussite des étudiants en difficulté qui auront été préalablement dépiqués. Cette mesure d'aide tient compte des dimensions d'intervention les plus sollicitées : dimensions didactique, méthodologique et socio-affective. Depuis deux ans, nous avons retenu des outils communs (Profil étudiant, IAP, Étudiant *plus* et Résultat *plus*) et nous avons instauré des mécanismes de suivi tels que la fiche de présentation du projet annuel et le rapport de projet afin de mieux cerner la contribution de cette mesure pour la réussite. Les personnes-ressources ont comme mandat de partager l'information sur la situation de l'étudiant avec leurs collègues du programme pour permettre à chacun d'adapter ses stratégies pédagogiques. Ces projets sont dédiés d'abord et avant tout à l'encadrement et à la pédagogie de la première session pour les étudiants ciblés.

Il ne faut pas perdre de vue que cette mesure est la porte d'entrée de l'aide à la réussite et que le dossier étudiant informatisé en sera l'outil privilégié. Un tel dossier permettra de faire un suivi serré des étudiants à risque. Nous aurons accès à des informations sur son cheminement et, entre autres, sur les effets de certaines mesures. L'analyse de ces effets nous informera sur des correctifs d'encadrement à apporter au besoin.

CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS (CAF)

La maîtrise de la langue est certes un facteur de réussite. L'évaluation de la composante de cette mesure consiste à la rendre obligatoire pour les étudiants très faibles en français. (< 65 %).

- **ATELIERS PRÉPARATOIRES À L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE**

Cette mesure s'adresse aux étudiants inscrits dans le cours 601-103-04 et ayant échoué l'épreuve uniforme. Celle-ci constitue une valeur ajoutée au CAF et procure une aide supplémentaire à l'étudiant pour diplômer.

- **CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS EN LANGUE SECONDE**

Il s'agit d'une nouvelle mesure pour la mise en œuvre du Plan 2004-2007. Elle a été expérimentée depuis deux ans et les résultats confirment maintenant qu'elle a sa place dans l'ensemble des mesures institutionnelles. Sous la responsabilité de la coordonnatrice du département de Langues, la monitrice d'anglais offre un service d'encadrement d'une période, quatre fois semaine, aux étudiants qui se présentent au centre d'aide.

- **ACCÈS AUX CARRIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

Accès aux carrières scientifiques et technologiques a permis aux étudiants de la première année d'être informés et sensibilisés sur les carrières souvent inconnues ou du moins méconnues des étudiants. Des rencontres et des conférences avec des professionnels ainsi que des visites industrielles favorisent la compréhension des carrières scientifiques et technologiques. L'aide à la confirmation du choix vocationnel se veut la finalité poursuivie avec une telle mesure.

- **CONTRATS DE RÉUSSITE**

Ces contrats ont suivi l'élimination de la taxe à l'échec. Il s'agit de différentes formes de contrats: le cours *Motivation, apprentissage et réussite*, mesure imposée aux étudiants ayant eu 50 % et plus d'échecs, conformément au règlement 15 sur la réussite ; des rencontres avec l'API et la remise du bulletin formatif de mi-session ; des cours de mise à niveau en français et la référence au CAF. Nous exercerons un suivi serré des étudiants qui ont un contrat de réussite.

- **TUTORAT PAR LES PAIRS (PAIRS-AIDANTS)**

Le tutorat par les pairs a fait l'objet une orientation distincte pour chaque programme. D'abord la responsabilité du recrutement, de la sélection des pairs-aidants et du type de soutien pédagogique appartient à chaque programme qui désire appliquer la mesure. Chaque programme apporte sa teinte particulière en lien avec ses besoins. Ainsi, nous pouvons retrouver du support didactique dans les laboratoires, des ateliers sur les contenus de cours, du support socioaffectif pour augmenter le sentiment d'appartenance au programme, etc. L'étudiant peut être bénévole ou être rémunéré. Il reçoit une formation de base en relation d'entraide, celle-ci facilite le dépistage des étudiants en difficulté. Dans chaque programme, un enseignant est désigné pour accompagner et guider les élèves pairs-aidants dans leurs interventions auprès des étudiants. Une fiche contrôle résumant le type d'intervention est par la suite remise à l'enseignant qui peut ainsi valider qualitativement les résultats.

- **BULLETIN DE MI-SESSION**

La remise du bulletin de mi-session est une activité d'encadrement et d'évaluation formative. Elle est l'occasion de rencontre individuelle entre l'enseignant et l'étudiant. Elle permet de le situer dans son cheminement scolaire et de l'orienter, au besoin, vers les diverses mesures d'aide.

De toutes ces mesures, les projets d'encadrement pour l'aide à la réussite, le tutorat par les pairs et les centres d'aide nous apparaissent comme les mesures les plus efficaces. Nous inviterons les programmes à y référer leurs étudiants qui en ont le plus besoin et à poursuivre le travail effectué par ces mesures. Par exemple, il importera de consolider dans les cours les apprentissages d'appoint réalisés au CAF en portant une attention particulière à l'étudiant.

En termes de résultats recherchés par ces mesures, nous nous emploierons à ce qu'elles soient :

- cohérentes avec notre définition de la réussite et de nos orientations générales ;
- efficaces dans l'atteinte de nos objectifs communs ;
- pertinentes et donnent des indications aux enseignants pour procurer un encadrement le plus sur mesure ou personnalisé à l'étudiant ;
- valorisantes pour l'étudiant et l'aide à développer l'estime de soi scolaire ou le sentiment de compétence.

CONCLUSION

La réussite des élèves a toujours constitué une préoccupation de l'ensemble des intervenants au Collège. Se fixer de nouveaux objectifs d'amélioration de la réussite apparaît donc comme un très grand défi, d'autant plus que chaque agent éducatif a déjà conscience de faire le maximum pour favoriser la persévérance aux études et la diplomation.

Avec un système d'information sur les clientèles, des mesures d'aide institutionnelles et des actions concrètes par programme, nous relèverons avec plus d'efficacité et d'efficacités le défi de l'amélioration de la réussite pour le Plan 2004-2007. C'est l'engagement que nous prenons, tout en réaffirmant notre souci de qualité et notre intention de maintenir nos standards.

Au sujet des résultats quantitatifs, nous sommes conscients que la corrélation entre mesure et réussite est à parfaire. Pour y parvenir, il faut mettre en place des mécanismes de contrôle plus rigoureux. Nous souhaitons mesurer davantage les effets de certaines de nos mesures, d'une manière qualitative avec la technique du sondage, du panel ou de l'entrevue.

Le plan de développement stratégique du cégep intégrera le nouveau plan de la réussite. Il tiendra compte des plans de développement de chaque programme et des priorités institutionnelles. Nous poursuivrons l'analyse et l'évaluation de l'atteinte de nos cibles quantitatives sur la base des outils et des données maintenant disponibles.

ANNEXE

CIBLES VISÉES 2004-2007

Clientèles A et B

| | | RÉUSSITE DES COURS (1998) | | | | | | TAUX DE DIPLOMATION MPMC | | TAUX DE DIPLOMATION TPTC | |
|--------|-------------------------------------|---|-------|-----------------------------|-------|-----------------------------|-------|----------------------------------|-------|--------------------------|----------------|
| | | TAUX DE PERSÉVÉRANCE MCMP AU 3 ^e TRIMESTRE | | FORMATION GÉNÉRALE | | FORMATION SPÉCIFIQUE | | DURÉE MINIMALE | | DEUX ANS APRÈS | DEUX ANS APRÈS |
| | | Année de référence (1) 1998 | Ciblé | Année de référence (1) 1998 | Ciblé | Année de référence (1) 1998 | Ciblé | Années de référence (1) 97-98-99 | Ciblé | Ciblé | Ciblé |
| 200.B0 | Sciences de la nature | 72 % | 75 % | 95,5 % | 95 % | 87 % | 90 % | 71 % | 73 % | 75 % | 85 % |
| 300.01 | Sciences humaines | 64 % | 70 % | 90,4 % | 90 % | 89 % | 90 % | 42 % | 45 % | 50 % | 60 % |
| 500.A0 | Arts et Lettres - Arts - Lettres | 52 % | 60 % | 92,5 % | 92 % | 90 % | 90 % | 39 % | 45 % | 50 % | 60 % |
| 152.03 | G.E.E.A. | 98 % | 80 % | 86,4 % | 90 % | 94 % | 95 % | 47 % | 55 % | 58 % | 60 % |
| 180.01 | Soins infirmiers | 81 % | 80 % | 97,8 % | 97 % | 99 % | 95 % | 57 % | 65 % | 70 % | 70 % |
| 222.01 | Aménagement et urbanisme | 80 % | 80 % | 87,0 % | 90 % | 86 % | 90 % | 30 % | 35 % | 40 % | 40 % |
| 243.06 | Électronique industrielle | 40 % | 70 % | 84,8 % | 85 % | 88 % | 90 % | 44 % | 50 % | 55 % | 60 % |
| 410.12 | Techniques administratives | 62 % (2) | 70 % | 85,6 % | 90 % | 86 % | 90 % | 26 % | 35 % | 40 % | 45 % |
| 414.A0 | Techniques de tourisme | 59 % | 70 % | 83,9 % | 90 % | 86 % | 90 % | 30 % | 35 % | 40 % | 45 % |
| 420.01 | Techniques de l'informatique | 75 % | 75 % | 78,8 % | 85 % | 83 % | 85 % | 28 % | 35 % | 40 % | 40 % |
| 570.04 | Techniques de photographie | 62 % | 75 % | 84,2 % | 90 % | 91 % | 95 % | 22 % | 35 % | 45 % | 55 % |
| 582.A0 | Multimédia | 75 % (3) | 75 % | | 85 % | | 85 % | | 35 % | 45 % | 55 % |

(1) Cohorte de référence

(2) Cohorte de référence 1999 parce que la cohorte de 1998 incluait Ste-Anne-des-Monts. (L'année 1998 est non représentative).

(3) Première cohorte du programme 2001

Les cibles indiquées tiennent compte de la réalité récente de chaque programme avec le DES+, des perspectives anticipées pour les cohortes 1996 et 1997 (non incluses dans l'analyse) et des moyennes comparatives au niveau du réseau. Cela explique les écarts quant aux efforts demandés pour chaque programme d'études.